

Enjeux et pratiques éthiques pour la diffusion des archives orales dans une phonothèque de recherche

Véronique Ginouvès

▶ **To cite this version:**

Véronique Ginouvès. Enjeux et pratiques éthiques pour la diffusion des archives orales dans une phonothèque de recherche. Marta Severo; Séverine Cachat. Patrimoine culturel immatériel et numérique, L'Harmattan, 2016, 978-2-343-10654-0. halshs-01441604

HAL Id: halshs-01441604
https://shs.hal.science/halshs-01441604

Submitted on 19 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Enjeux et pratiques éthiques pour la diffusion des archives orales dans une phonothèque de recherche,

Véronique Ginouvès,
Responsable de la phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme - (USR 3125) - Aix Marseille Univ, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence, France
https://phonotheque.hypotheses.org

Chapitre de l'ouvrage : *Patrimoine culturel immatériel et numérique*, Sous la direction de Marta Severo et Séverine Cachat, Paris, Éditions L'Harmattan, 2016, Collection Humanités Numériques.
http://www.maisondesculturesdumonde.org/actualite/patrimoine-culturel-immateriel-et-numerique

Au début des années 1990, les archives des chercheurs en sciences humaines et sociales sont au centre de multiples intérêts. Pas nécessairement les archives sonores mais, avec elles, les carnets et les notes de terrain, les photographies, les films… toutes les sources que les chercheurs ont créé par leur réflexion et le travail sur les sociétés qu'ils ont étudié. C'est aussi à cette période que les questions d'éthique que pose le traitement de ces archives au moment de leur dépôt commencent à se préciser. Ils s'appuient sur des retours d'expériences, en particulier ceux que partage avec d'autres archivistes Marie-Dominique Mouton, alors directrice de la bibliothèque Dampierre au sein du laboratoire de sociologie et d'ethnologie comparative (LESC)[1]. Sous son impulsion, plusieurs programmes de recherche et journées d'étude viennent alors éclairer cette problématique[2] auxquels sont associés des chercheurs anglo-saxons[3]. En effet, ceux-ci ont déjà réfléchi aux questions de

[1] Cf. la conférence (non publiée) avec Éric Joly, *L'ethnologue et l'archiviste : questions d'éthique autour de la mise en ligne des archives issues de la recherche,* septembre 2011, à la MSH Tours (France) au moment de la mise en place du réseau « Éthique et droit ». Programme : http://phonotheque.hypotheses.org/5218 [consulté le 17 août 2016].

[2] À propos de ce mouvement en faveur de la sauvegarde des archives produites par les chercheurs et de ses conséquences dans les disciplines de SHS, et en particulier en anthropologie, je vous renvoie aux travaux menés par le laboratoire de sociologie et ethnologie comparatives, le LESC à Nanterre. Le numéro 32 de la revue *Ateliers d'anthropologie*, paru en 2008, reprend les interventions du colloque « L'ethnologue aux prises avec ses archives » et des réflexions autour de ces archives, de leur patrimonialisation et de leur ré usage. Il est publié en ligne en texte intégral https://ateliers.revues.org/1073 [consulté le 3 mars 2016]

[3] La rencontre avec David Zeitlyn, professeur d'anthropologie sociale à l'Université d'Oxford, a été un tournant dans la réflexion. Après une première réunion travail, en 2000, D. Zeitlyn a présenté ses travaux le 22 novembre 2001 à Nanterre dans le cadre de la rencontre « Les matériaux de terrain des ethnologues : perspectives européennes », à la MAE Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, Université de Paris 10 Nanterre. Sa présentation *Reflections on ethnographic archiving from UK* (lors de la journée "Les matériaux de terrain des ethnologues en Europe") issue de son article « Anthropology In and Of the Archives: Possible Futures and Contingent Pasts. Archives as Anthropological Surrogates » (2012) *Annual Reviews in Anthropology* [DOI: 10.1146/annurev-anthro-092611-14572] s'est avérée essentielle pour la réflexion. Il fait partie du conseil scientifique du Labex « Les passés dans le présent » créé en 2012 : http://passes-present.eu/fr [consulté le 3 mars 2016]

l'archivage des terrains ethnologiques et proposent des réalisations[4]. Les réunions de travail qui s'organisent au tournant des années 2000 ont l'objectif de proposer de bonnes pratiques communes pour les centres de ressources. C'est dans cette dynamique qu'en 2011, un consortium thématique, réunissant une dizaine de laboratoires d'anthropologie se crée, avec le soutien de la très grande Infrastructure de recherche (TGIR) Huma-Num[5].

Ce texte s'appuie sur ces travaux, ces échanges professionnels et sur une expérience concrète, celle de la responsabilité durant plus de 20 ans d'une phonothèque de recherche. Il me donne ainsi l'opportunité de faire un point sur la façon dont, à la phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), ont été gérées les questions juridiques et éthiques qui se sont posées pour la diffusion des données de la recherche comme de rendre compte de la façon dont j'ai perçu l'attitude des chercheurs vis à vis du dépôt (ou pas) de leurs enquêtes de terrain enregistrées dans ce centre d'archives.

La phonothèque de la MMSH à Aix-en-Provence est issue d'un fonds d'archive constitué en 1979 au sein du Centre de recherche et d'étude pour les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux (CREHOP). Les deux chercheurs à l'origine de ce centre d'archive original - Philippe Joutard, historien moderniste[6], et Jean-Claude Bouvier, ethnolinguiste[7] - appuyaient leur recherche sur des entretiens enregistrés sur le terrain. Dans le même laboratoire, Jean-Noël Pelen, ethnohistorien[8], portait l'oralité au cœur de sa recherche, d'abord sous la forme des « ethnotextes »[9] puis du « récit collectif »[10]. Ses sources sonores et celle du groupe de chercheurs qui gravitait autour de lui[11] ont été déposées dès la

[4] Voir par exemple le site de l'Institute of Social and Cultural Anthropology de l'université d'Oxford https://www.isca.ox.ac.uk, ou encore la façon dont les archives de Pitt Rivers ont été valorisées, toujours au sein de l'université d'Oxford : http://aldebaran.revues.org/4912 [sites consultés le 18 août 2016].
[5] Huma-Num est une très grande infrastructure de recherche (TGIR) visant à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales : http://humanum.hypotheses.org. La liste des laboratoires qui participent au Consortium des ethnologues est accessible sur : https://humanum.hypotheses.org/category/consortiums/archives-des-ethnologues
[6] Plusieurs articles et ouvrages de Philippe Joutard s'intéressent à la question de la source orale depuis son livre *Ces voix qui nous viennent du passé* (1983) à son dernier ouvrage *Histoire et mémoires, Conflits et alliances* (2013).
[7] Jean-Claude Bouvier (Aix-Marseille Université) a publié l'*Atlas linguistique de la Provence* (3 vol.) entre 1975 et 1986 avec Claude Martel (CNRS). Il s'appuie sur des entretiens enregistrés. Il fait un retour sur sa carrière dans le numéro 48 de *Rives Méditerranéennes*.
[8] Jean-Noël Pelen (CNRS), qui a déposé la totalité de ses sources enregistrées à la phonothèque de la MMSH, fait un retour sur sa carrière dans le numéro 48 de *Rives Méditerranéennes* dans un entretien avec Maryline Crivello (AMU).
[9] Dans *Les carnets de la phonothèque*, vous pouvez écouter une conférence de Jean-Claude Bouvier qui argument et présente ce terme et la méthodologie qui l'accompagne en 1981, nous faisant aussi découvrir le contexte de la période : http://phonotheque.hypotheses.org/11100 [consulté le 3 mars 2016]
[10] Maryline Crivello et Jean-Noël Pelen, dir. (2008).
[11] Par exemple, les fonds de Nicole Coulomb et Claudette Castell (plus de 300 heures), d'Henri-Paul Brémondy (une centaine d'heures) qui ont été enregistrés à la fin des années 1980. C'est le dispositif mis en place à partir de ces archives qui sans doute permis que d'autres chercheurs déposent la totalité de leurs sources sonores.

création de la phonothèque, offrant à cette institution un rôle central par la masse critique conséquente qui y était mise à disposition.

À la fin des années 1970, les chercheurs qui travaillaient à partir d'entretiens utilisaient pour leurs travaux, des bandes ou des cassettes analogiques. La conservation se faisait sur des bobines, la consultation sur des cassettes audio. La manipulation n'était pas simple[12] et, repérer le passage qui intéressait celui qui voulait réutiliser l'entretien, prenait un temps infini. Les témoins qui acceptaient d'être enregistrés – parfois étonnés ou amusés face à cette « nouvelle » technologie que représentaient les magnétophones à bandes[13] - ne pouvaient se douter qu'un jour ils pourraient être entendus par un public décuplé, à travers Internet, un média qui n'existait pas encore. Puis, lorsque la phonothèque du CREHOP a intégré la MMSH, sortie de terre en 1997, les dépôts se sont ouverts sur la Méditerranée et à l'ensemble des disciplines de sciences humaines et sociales, en direction des chercheurs qui appuyaient leurs publications sur des enregistrements de terrain et se préoccupaient de leurs sources. Dès les prémices de la numérisation des entretiens, en 1999, des questions juridiques et éthiques inédites ont émergé. Quelques vingt ans plus tard, elles ne sont pas toutes réglées mais nous avons trouvé les moyens de travailler en les prenant en compte et plus de 4000 fichiers sonores[14] sont aujourd'hui en ligne.

Les fonds d'archives de chercheurs sont très différents les uns des autres. Ils sont constitués de documents divers et suivent différentes méthodes de collecte et d'archivage. Certes, les questions que nous évoquons ici seront celles des enquêtes enregistrées mais, comme toutes les sources, il est toujours nécessaire de les contextualiser avec celles qui ont été utilisées pendant la recherche : travail sur des archives historiques, images ou travaux littéraires, carnets de terrain et notes d'observation, photographies et films… Les sources sont multiples et elles ont été collationnées, analysées suivant une archivistique qui, relève au moment de la recherche, de la seule volonté du chercheur. En effet, - et c'est heureux - la fabrication des documents de terrain n'a jamais fait l'effet d'obligations particulières dans le monde de la recherche aussi ce dernier a toute liberté dans la production de ses sources.

---

[12] AFAS (1984).

[13] Sans revenir sur la description de Germaine Tillion qui, en 1936, accorde « une mention spéciale à l'appareil d'enregistrement du son, extrêmement volumineux et fragile que pour cette raison il fallait protéger dans une caisse bardée d'amortisseurs en caoutchouc. Avec sa caisse il devait peser une soixantaine de kilos, et pour notre malheur, nous ignorions que les mulets, fermement décidés à ne pas porter plus qu'un quintal, avaient su imposer cette limite à leurs propriétaire », lors d'un entretien avec Jean-Claude Bouvier sur ses premiers enregistrements pour les Atlas linguistiques (*Rives Méditerranéennes*, n°48), il raconte l'étonnement des paysans de la Drôme devant « l'engin » posé sur la table de la cuisine.

[14] Les données sonores sont accessibles sur la base *Ganoub* : http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr mais aussi sur le portail *Europeana* http://www.europeana.eu/portal/fr/search?q=cnrs-mmsh&view=grid

Toutefois, des orientations disciplinaires transparaissent dans ses productions sur le terrain et le rapport aux informateurs diffère suivant ses choix méthodologiques en particulier sur les questions de l'anonymisation et de la confidentialité des données. Certes, les spécificités de chaque « terrain » modèlent la façon dont se présentent ces questions et chacun a ses choix de méthode. Il reste que différentes postures et choix scientifiques en matière d'anonymisation se dessinent suivant les disciplines. De grandes lignes peuvent ainsi être brossées rapidement en accord avec des postures récurrentes. :

- Les sociologues et les ethnologues ont, de façon systématique, anonymisé leurs témoins en présentant l'anonymisation comme une nécessité déontologique. Toute une littérature méthodologique précise comment rendre anonyme un témoin[15].
- En France, les historiens de l'oral, et en particulier ceux des comités d'histoire, ont travaillé au moment des entretiens pour informer avec précision le parcours biographique des témoins, leurs statuts, leurs fonctions… constituant d'épais dossiers documentaires[16]. Quant aux historiens de l'oral anglo-saxons, ils ont leur méthodologie de travail[17] exposé dès les prémisses des enregistrements de terrain et les droits des témoins sont pris en compte en amont de la recherche[18].
- Les chercheurs issus de ce que nous pourrions nommer « l'école des ethnotextes d'Aix-en-Provence » et plus largement ceux qui ont collecté les répertoires de littérature orale ont anonymisé leurs témoin en créant des « Fiches informateurs »[19] qui ont été largement diffusées et utilisées et reprises, en particulier par le département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France[20].
- Les ethnomusicologues ont d'avantage anonymisé leurs témoins, précisant leurs fonctions au sein de la société étudiée plutôt que leur identité individuelle. Le témoin est considéré comme le porteur d'une parole collective, d'un groupe ou d'une communauté. Il n'est d'ailleurs pas rare que des interprètes soient simplement qualifiés par leur physique ou leur genre, plutôt que par leur nom véritable[21].
- Il est arrivé, au sein des associations de collecte, où les témoins enregistrés étaient mis en avant comme des figures de transmission, que certains musiciens se disputent

[15] Aude Béliard et Jean-Sébastien Eideliman (2007).
[16] Florence Descamps décrit avec précision comment l'historien de l'oral documente son enquête et en particulier le dossier réalisé sur les deux acteurs principaux, enquêteur et enquêté, dans sa conférence « Utiliser et réutiliser les archives orales. Comment faire des archives orales un outil de recherche collectif ? », Lyon, 10 mars 2016. IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, [En ligne] https://phonotheque.hypotheses.org/17821
[17] Paul Thompson (1978).
[18] Jack Dougherty et Candace Simpson (2013).
[19] Jean-Claude Bouvier et al. (1980).
[20] Élizabeth Giuliani (1987).
[21] « Les anonymes du *field recording* » : https://phonotheque.hypotheses.org/13550

« leurs » témoins : il peut arriver que des collecteurs, se considérant comme des découvreurs d'un style ou d'un genre, se positionnent comme héritiers directs[22].

- Les linguistes ont majoritairement anonymisé leurs témoins en collationnant le maximum d'information sur eux, pour savoir d'où ils parlaient et comment, envisageant le témoin plutôt comme un « groupe linguistique »[23].

L'intention de ce texte n'est surtout pas de donner des injonctions sur ce qu'il conviendrait de faire ou de ne pas faire sur le terrain. Je présente simplement le point de vue d'une responsable de fonds sonores qui travaille à l'archivage, au catalogage, à la valorisation de collections pour ces données soient portées à la connaissance de tous et participent à une science cumulative. Dans nombre d'enquêtes l'anonymat est nécessaire qu'il s'agisse de situations illégales, de conflits de famille, de pratiques interdites ou simplement d'enquêtes ou le témoin réclame cet anonymat. Par ailleurs, les questions éthiques demeurent et parfois le témoin peut avoir donné toutes les autorisations d'utilisation, l'archiviste peut décider après écoute de ne pas mettre la totalité d'un entretien en ligne pour ne pas mettre en difficulté l'informateur ou les personnes évoquées.

Mais pourquoi les chercheurs ne laisseraient-ils pas parler les témoins en leur nom propre s'ils le souhaitent ? Certains, quand ils proposent de les nommer, présentent cette action comme s'il s'agissait pour le témoin d'acquérir un « capital symbolique »[24], pour d'autres c'est une forme de demande de reconnaissance[25]. Ne pourrait-on inverser cette façon de voir les choses ? Ou ne serait-ce pas tout simplement dans la formulation d'un travail de co-construction de la connaissance que le chercheur pourrait envisager ses entretiens ? Dans ce cas, la signature d'un contrat d'utilisation accompagnant la démarche du chercheur se transforme en élément positif. Certes, le chercheur doit prendre le temps d'expliquer ce qui est en jeu ; la signature du contrat devient un temps de l'enquête. Mais ce temps-là n'est pas perdu… dans ce moment essentiel le chercheur doit pouvoir :

- Évoquer, dès la prise de contact sur le terrain, la signature du contrat avec le témoin ;
- Présenter en préambule les finalités de l'enquête ou de la collecte, ses moyens et ses méthodes ;

---

[22] Ainsi les collectes d'Émile Escalle, violoneux de Molines-en-Champsaur, qui a « ressorti » son violon aux premières collectes des années 1970 a quelquefois été l'objet d'appropriations rendant difficile la diffusion des archives. C'est parce que son petit-fils a retrouvé trace de ces enquêtes sur la base *Ganoub* que les autorisations ont été données pour que puissent être écoutées librement ses morceaux à danser.

[23] Par contre l'anonymisation a rarement fait l'effet de méthodologies très précises. Il n'est pas rare qu'un témoin anonymisé donne son patronyme et son origine dans un entretien. Exemple d'une enquête écoutée en ligne le 12 mars 2016 depuis le site COCOON (Collection de corpus oraux numériques) : http://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/crdo-FRA_13baa1gg_SOUND

[24] Muriel Darmon (2005).

[25] Claudia M. Girola (1996).

- Co-construire le protocole de dépôt ou de don des entretiens avec le témoin, en précisant les différentes modalités mises en œuvre ;
- Co-définir les conditions d'exploitation futures avec le témoin. Le chercheur doit clairement l'informer des finalités de la recherche et, si possible, des éventuelles conséquences à son égard que peut engager sa participation au projet ;
- Prévoir les conditions de restitution avec les témoins interrogés.

À la phonothèque de la MMSH, nombre de collections patrimoniales constituées à partir des années 2000 ont fait l'objet d'une signature de contrat, offrant ainsi un accès libre à des centaines d'heures de témoignages enregistrés. L'exemple le plus emblématique est la collection sur *La mémoire des arméniens des Bouches-du-Rhône et des quartiers de Marseille*[26] : 126 contrats d'autorisation ont été signés, donnant l'écoute à 162 heures en ligne. A la lumière de ce dispositif, il arrive que des chercheurs qui n'imaginaient pas que leurs témoins puissent accepter de signer un contrat de diffusion de leur entretien reviennent vers eux et, qu'à leur grande surprise, ceux-ci accueillent cette signature avec grand intérêt. Ainsi, le corpus *Européens en Algérie indépendante*[27] constitué en 1993 par l'historienne Hélène Bracco pour documenter son ouvrage éponyme est longtemps resté confidentiel. Documenté dans la base de données de la phonothèque de la MMSH, plusieurs demandes de consultations ont été formulées pour ces archives. Chaque fois qu'Hélène Bracco est revenue vers ses témoins pour leur demander s'ils acceptaient l'écoute libre de leurs entretiens, ils ont accepté. En 2013, après le décès de l'un d'entre eux, et sur la pression de la famille qui souhaitait que le témoignage de leur parent puisse être librement diffusé, Hélène Bracco a décidé de recontacter tous ses témoins pour leur demander leur autorisation d'utilisation et de diffusion en ligne. Dernier exemple, celui du corpus des *Réfugiés d'Asie-Mineure en 1922 sur l'île de Syros*[28]. Ces archives sonores, enregistrées à la fin des années 1990 et déposées conjointement au sein des Archives historiques de l'île de Syros et à la phonothèque de la MMSH, ont été traitées à la phonothèque en langue grecque et française. En 2015 une recherche auprès des témoins enregistrées a été effectuée sur l'île de Syros et la presque totalité des ayants droit a été retrouvée. Tous ont signé un contrat d'autorisation d'utilisation et de diffusion qui ont permis une mise en ligne complète de ces témoignages.

[26] « Quand l'ethnologue crée une source pour la mettre à disposition du public dans une phonothèque de recherche » https://phonotheque.hypotheses.org/18
[27] Voir les notices documentaires du fonds sur *Ganoub* : http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr/dyn/portal/index.seam?page=alo&aloId=3644&fonds=&nat=3&cid=39
[28] https://phonotheque.hypotheses.org/corpus-asie-mineure

Bien entendu, chaque enquête est un cas particulier : à chacun des projets il convient d'adapter ce contrat et de l'« ajuster » aux conditions de l'enquête et aux finalités assignées. Les questions à poser sont toujours les mêmes : pourquoi, par qui, auprès de qui, en vue de quoi, comment, pour quels publics, dans quel calendrier, selon quels modes ? Ainsi, les conditions de communicabilité et les contrats de cession de droits ne sont pas forcément les mêmes pour un corpus interrogeant des paysans cévenols, des fonctionnaires de l'État, des sans-papiers en attente de régularisation, des réfugiés de guerre, des porteurs de tradition orale d'un pays qui n'a pas les mêmes droits de propriétés littéraire et artistiques que la France... Il faut réfuter l'idée d'un contrat-type valable pour tous les corpus oraux, mais en revanche connaître « les points obligés » que le droit impose de respecter et y apporter une solution pertinente[29].

Aujourd'hui Internet et le Web sont tellement ancrés dans nos usages qu'il est difficile de repenser à une société où ces technologies n'existaient pas encore. Jusqu'aux années 1995, les chercheurs vivaient dans la quiétude de savoir que leurs notes de terrain ne seraient jamais consultées, que leurs entretiens ne seraient jamais écoutés. Cela leur donnait sans aucun doute une grande liberté. Une liberté certes, mais aussi un certain pouvoir puisque celle-ci s'appuyait sur l'absence d'existence matérielle des témoins… cités parfois dans les publications à la suite des extraits de transcription – apparaissant le plus souvent sous forme codée –, mais, en réalité, jamais auteurs. Aujourd'hui de nouvelles pratiques prennent en compte les témoins comme co-constructeurs - avec le chercheur - des contenus de la connaissance.

Bien sûr, bien avant Internet, il y a eu des prises de position pour considérer les témoins comme de véritables auteurs. Nous avons déjà signalé la place prépondérante de Jean-Noël Pelen pour les sources orales et leur archivage à la phonothèque de la MMSH qui a très tôt affronté ces questions. Il a pu ainsi placer son témoin comme un auteur à part entière dans ses publications[30], ou encore s'est expliqué sur les questions épistémologiques que posent la relation enquêteur/enquêté, lorsqu'il travaillait sur les populations « d'exclus volontaires »[31]. Toutefois, dans le monde académique, ce type de démarche demeure exceptionnel. Encore aujourd'hui, quand une thèse qui s'appuie sur des entretiens

[29] Ces informations sont développées dans plusieurs billets du carnet « Questions d'éthique et de droit » et en particulier sur le billet http://ethiquedroit.hypotheses.org/545. Ce carnet propose des billets pratiques sur le domaine, issus d'un groupe de travail et de réflexion national animé par Véronique Ginouvès (MMSH) et Isabelle Gras (SCD AMU).
[30] Laurent Merlo et Jean-Noël Pelen (1995) http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr/dyn/portal/index.seam?page=alo&aloId=3662&fonds=&nat=3&cid=307
[31] Guilhaumou et al. (2004)

enregistrés est soutenue, le jury pourtant très attentif à la bibliographie ou aux références des séries d'archives consultées, pose rarement la question de savoir si les entretiens sont déposés dans un centre d'archive et s'il est possible de les écouter pour attestation de la preuve. Longtemps les transcriptions, même fragmentaires (et hétérogènes suivant les disciplines), ont semblé suffisantes[32].

Mais comment le chercheur en sciences humaines et sociales envisage-t-il le dépôt de ses enregistrements de terrain ? Les postures sont nombreuses et je m'appuierai là encore, pour les décrypter, sur une expérience sur le long terme, depuis l'intégration de la phonothèque du CREHOP au sein de la médiathèque de la MMSH en 1997, un moment où le vent de la patrimonialisation soufflait déjà bien fort. À ce moment-là, le service est créé sans qu'aucune demande précise de la direction de la MMSH ne soit formulée auprès des chercheurs pour qu'ils déposent leurs matériaux de terrain.

Les arguments pour créer un tel service sont alors les mêmes que ceux énoncés au moment de la création de la phonothèque du CREHOP :

- archiver les sources créées sur le terrain pour une science cumulative,
- historiciser les disciplines,
- articuler les données avec la preuve.

Enthousiaste dans ma nouvelle charge à mon arrivée à la phonothèque en 1997, avec une expérience professionnelle principalement issue du monde associatif, j'étais également persuadée - au-delà de ces trois critères - que ces sources devaient pouvoir être entendues par ceux qui avaient été enregistrés. Or, très vite j'ai réalisé que, pour certains chercheurs, le dépôt de leurs matériaux était vécu non comme une attestation de la preuve mais comme une épreuve, une véritable confiscation. Après une ou deux années épuisantes à essayer de convaincre, j'ai modifié ma façon de communiquer avec les chercheurs, percevant qu'ils déposeraient leurs sources à la phonothèque si le traitement proposé avait du sens pour leur projet scientifique.

Ainsi, petit à petit s'est mis en place un dispositif complet prenant en compte les interrogations des chercheurs sur le processus de traitement archivistique et de mise à disposition. Il a permis, au fil du temps, de recevoir quelques 7000 heures d'enquêtes enregistrées. Plusieurs chercheurs ont même choisi de déposer la totalité des sources qu'ils

[32] Les choses sont en train de changer et de nouveaux dépôts se font en lien avec les archives produites au cours des thèses. En décembre 2015, Sophie Gebeil a déposé la totalité des fichiers son de ses entretiens utilisés dans sa thèse de doctorat accompagnés de leurs contrats d'autorisation.

avaient constituée sur le terrain. Les échanges et point de vue avec les déposants ont évolué au fil du temps et se sont enrichis mutuellement. Mes pratiques professionnelles ont bénéficié de ce dialogue. L'arrivée d'Internet m'a permis de consolider le dispositif. En effet, dès que les témoins ont commencé à retrouver leurs traces sur *Ganoub*, la base de données de la phonothèque, un envoi systématique de contrat d'autorisation pour la diffusion en ligne des enregistrements accompagnant la notice de l'entretien demandé a été mis en place[33]. Ce moment a marqué la désanonymisation des enquêtes qui continue encore aujourd'hui.

Du côté des enquêteurs, les échanges sont toujours riches et constructifs. Lister les remarques que j'ai recueillies après vingt années de collaboration, offre une idée assez claire des points de vue des chercheurs et de leur rapport à « leurs » archives[34].

- Dans leur majorité, il est implicite que l'archivage des matériaux de terrain doit être fait au moment du départ à la retraite, d'autres donnent des indications à leurs ayants droit pour qu'ils le fassent après leur mort. A la phonothèque, trois fonds importants ont été déposés de leur vivant par des chercheurs se sachant atteints d'une maladie incurable (Annie-Hélène Dufour, Marceau Gast, Francine Lancelot). Ils percevaient avec douleur qu'ils n'auraient pas la chance d'organiser leurs archives mais ils étaient confiants dans le dispositif explicité. Tous les trois ont donné à la phonothèque la totalité des droits d'utilisation.
- Nombreux sont ceux qui ont tout simplement déposé la totalité de leurs sources (ou en tout cas celles qu'ils avaient conservées à la fin de leur carrière), convaincus de l'intérêt de la revisite par d'autres, prêts à accepter la ré écoute, peu soucieux des critiques qui pouvaient être faites sur leur travail de terrain – ou parfois même intéressés par d'éventuels retours –. Parmi eux, je citerai Jean Benoist, Hélène Bracco, Christian Bromberger, Hélène Claudot-Hawad, Maryline Crivello, Nicole Coulomb, Marceau Gast, Pierre Laurence, France et Jean Métral, Danielle Musset, Jean-Noël Pelen, Michel Péraldi, Jean-Pierre Poitou…

[33] L'anecdote donne le ton : les premières semaines de la mise en ligne des notices sur *Ganoub* en 1999, j'ai été contactée par le fils d'un ancien témoin enregistré dans les années 1960 à Sainte-Cécile-d'Angorge (Cévennes) qui m'appelait, me disait-il, d'un cybercafé. Par déduction (période de l'enregistrement, lieu d'enquête, informations données sur la vie quotidienne dans le résumé) il avait retrouvé le témoignage de son père. Il a été le premier à qui j'ai ainsi envoyé une copie de l'enregistrement accompagnée d'un contrat d'autorisation d'utilisation pour la mise en ligne.

[34] Cette liste que je me suis amusée à faire m'a été inspirée par une liste de la même aune que l'on retrouve dans un article de David Zeitlyn (2012).

- La détermination de certains chercheurs à détruire leurs sources (ou au moins une partie) est toutefois déconcertante. Les postures diffèrent mais, même si la peur du dévoilement est certainement dominante[35], elle n'explique pas tout :
    - Plus d'un.e m'a affirmé (ou affirmé en public) avoir détruit ses sources. Certains l'ont fait avec provocation, peut-être pour agacer l'archiviste (« Je les ai brûlées au fond de mon jardin »). D'autres ont choisi des méthodes moins dangereuses mais tout autant définitives, se posant en victime, puisqu'ils se trouvaient - selon eux - dans l'obligation morale de les détruire à cause de la relation de confidentialité qu'ils avaient établies avec leurs témoins. Ce type d'affirmation est d'autant plus troublante que, le plus souvent, le chercheur en question a travaillé à sa thèse en tant que doctorant financé par son université, il a utilisé du matériel appartenant au laboratoire qui lui a fourni le magnétophone et les cassettes et ses missions de terrain lui ont toutes été remboursées. L'appropriation de ces supports me semble ici problématique.
    - D'autres l'ont fait sans vraiment y réfléchir, après avoir « tout transcrit ». Là encore cela peut paraître désarmant de la part d'un chercheur car que donne à lire une transcription ? Quels en sont les retraits ? Où sont les silences, le ton, les rires, les hésitations, la vivacité de la langue ? Un chercheur m'a confié naïvement, d'un ton léger, avoir entièrement détruit ses contes enregistrés en langue vernaculaire puisque tous avaient été transcrits et publiés en langue française.
    - D'autres chercheurs, à l'époque de l'analogique, ont réenregistré sur les supports de leurs entretiens parce que ces supports coûtaient cher et qu'une fois les paroles retranscrites, ils réutilisaient les bandes. D'autres encore, isolés sur des terrains éloignés, effaçaient après transcription leurs entretien, pour ré enregistrer à nouveau, à leur retour en France, des musiques qui les accompagneraient lors de leurs prochains séjours[36].

Toutefois, dans leur plus grande majorité, l'idée de détruire des matériaux de terrain terrorise les chercheurs autant que l'idée de les déposer dans un centre d'archive.

[35] Sur les questions du rapport des chercheurs et de leurs sources, nous vous renvoyons vers deux articles publiés dans *Genèses* en 2006 dans les n°s 62 (un débat entre Florence Weber et Florence Descamps) et 63 (Gilles Laferté) et vers le billet (2016) de Florence Descamps sur *Les Carnets de la phonothèque*.

[36] Il n'est pas rare au moment d'une numérisation d'avoir des morceaux de musiques classiques ou des chanteurs français qui viennent s'insérer dans les interstices des paroles des témoins. En général, nous documentons l'information et nous la supprimons… une histoire de la musique qui accompagne et inspire le chercheur est encore à faire.

- Certains m'ont m'expliqué que si l'archivage des sources devenait obligatoire, il y aurait beaucoup trop de données à consulter et tout conserver était impossible ;
- D'autres considèrent que les archives concernent avant tout les chercheurs les plus célèbres comme une forme d'hommage à une réputation professionnelle. Que ces premiers déposent et ils suivront…
- Certains sont d'accord avec l'idée de dépôt mais voudraient interférer sur la sélection conservée. Ainsi, un chercheur au moment de la numérisation de son fonds m'a demandé d'effacer des parties des entretiens pour ne conserver que « l'Histoire ». Il a fallu le convaincre de conserver l'intégrité de la source à la phonothèque et de permettre l'écoute d'extraits sélectionnés sur Internet. Plus inattendu, un chercheur m'a demandé un jour s'il n'était pas possible à la numérisation de ne conserver que les réponses (« Les questions n'ont pas d'intérêt »).
- Il faut signaler également, car ils sont nombreux, les procrastinateurs qui vont toujours déposer demain, quand ils auront organisé leur fonds.
- Plus intéressant dans l'ajournement, sont ceux qui déposent un fonds qui compte « peu » à leurs yeux pour comprendre comment fonctionnent l'archivage et son processus afin de prendre en compte les conditions de leur futur dépôt et la façon dont il sera traité.
- Il y a enfin ceux qui déposent tout et documentent leur dépôt. Ils sont, au bout du compte, bien plus nombreux qu'on ne pourrait le penser.

La question de l'archivage des enregistrements de terrain a longtemps été placée du côté du chercheur. Les témoins n'ont souvent pas eu leur mot à dire une fois « dans la boîte ». Lorsque j'ai pris mon poste à la phonothèque de la MMSH, la méthode d'archivage procédait classiquement à l'anonymisation systématique des témoins. Les seuls noms qui apparaissaient en clair étaient ceux des chercheurs/collecteurs, les témoins, eux, apparaissaient sous la forme chiffrée en lien avec le numéro de l'enquête. Mais l'anonymisation empêche les descendants de découvrir ce qu'on put dire leurs ancêtres. En enlevant les noms aux témoins, ces archives sont moins utiles aux communautés autochtones qu'à celles qui les ont exploitées. Les exemples de la phonothèque de la MMSH sont nombreux et souvent émouvants des signatures des contrats d'autorisation de diffusion des archives sonores. Qu'il s'agisse du petit fils d'Émile Escale, violoneux de Molines-en-Champsaur au début du 20ème siècle, de grecs issus de la deuxième ou troisième génération de réfugiés d'Asie-Mineure sur l'île de Syros, d'européens restés en Algérie

indépendante ou d'appelés de la guerre d'Algérie, Chaque signature d'autorisation est un petit récit à part entière.

Bien sûr, une fois archivées les données de la recherche se placent hors du contrôle de ceux qui les ont constituées et ces archivent vivent ensuite leur propre vie. La mise en ligne et l'écoute de ces archives autorisent à de nombreuses autres personnes, y compris, potentiellement, les témoins enregistrés pendant la recherche, à écouter les matériaux de terrain qui ont été collectés. Qui sait ce qui pourra en être fait ? De ce point de vue si tout ne peut être imaginé, le travail archivistique est cependant un moyen de relier ces entretiens au contexte de production et à la démarche scientifique mais aussi de s'appuyer sur l'expérience du métier pour envisager les questions éthiques et juridiques.

Bibliographie

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DETENTEURS DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS ET SONORES, *L'Oral en boîte: guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*, Paris, AFAS, 1984.

BELIARD, A. et EIDELIMAN, J.-S., « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. Chapitre 6 », dans BENSA, A. et FASSIN, D. (éds.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques.*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 123-141, [En ligne]. <http://hal.univ-lille3.fr/hal-01241977/document>. (Consulté le 24 mars 2016).

BOUVIER, J.-C. et CENTRE DE RECHERCHES MEDITERRANEENNES SUR LES ETHNOTEXTES L'HISTOIRE ORALE ET LES PARLERS REGIONAUX (éds.), *Tradition orale et identité culturelle: problèmes et méthodes*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1980.

BOUVIER, J.-C. et MARTEL, C., *Atlas linguistique et ethnographique de la Provence*, vol. 3, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1986 1975.

CRIVELLO, M. et PELEN, J.-N., *Individu, récit, histoire*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008.

DARMON, M., « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, n° 58, 2005, pp. 98-112.

DESCAMPS, F., « Utiliser et réutiliser les archives orales. Comment faire des archives orales un outil de recherche collectif ? », *Les carnets de la phonothèque*, 11 mars 2016, [En ligne]. <http://phonotheque.hypotheses.org/17821>. (Consulté le 6 août 2016).

DESCAMPS, F., *L'historien, l'archiviste et le magnétophone: de la constitution de la source orale à son exploitation*, Marseille, Cléo / OpenEdition, 2011, [En ligne]. <http://books.openedition.org/igpde/104>. (Consulté le 18 août 2016).

DOUGHERTY, J. et SIMPSON, C., « A qui appartient l'histoire orale ? Proposition de solutions utilisant les licences Creative Commons : traduction de l'article de Jack Dougherty et Candace Simpson : « Who Owns Oral History? A Creative Commons

Solution » », *Les carnets de la phonothèque*, 12 mai 2013, [En ligne]. <https://phonotheque.hypotheses.org/10888>. (Consulté le 17 août 2016).
GEBEIL, S., *La fabrique numérique des mémoires de l'immigration maghrébine sur le web français (1999-2014)*, Aix-en-Provence, Aix-Marseille université, 12 décembre 2015, [En ligne]. <http://theses.fr/s110921>. (Consulté le 24 mars 2016).
GINOUVES, V., « Les anonymes du field recording », *Les carnets de la phonothèque*, 14 octobre 2014, [En ligne]. <https://phonotheque.hypotheses.org/13550>. (Consulté le 23 mars 2016).
GINOUVES, V., « "Européens en Algérie indépendante" : mise en ligne de nouveaux entretiens », *Les carnets de la phonothèque*, 5 avril 2013, [En ligne]. <http://phonotheque.hypotheses.org/10767>. (Consulté le 24 mars 2016).
GINOUVES, V., « Quand l'ethnologue crée une source pour la mettre à disposition du public dans une phonothèque de recherche », *Les carnets de la phonothèque*, 4 septembre 2008, [En ligne]. <http://phonotheque.hypotheses.org/18>. (Consulté le 24 mars 2016).
GIULIANI, E., DELCOURT, T. et CALAS, M.-F., *L'oral en fiches: manuel de traitement documentaire des phonogrammes*, Paris, AFAS, 1987.
GRIOLAC, C.M., « Rencontrer des personnes sans abri. Une anthropologie réflexive », *Politix*, vol. 9, n° 34, 1996, pp. 87-98.
GUILHAUMOU, J., MESINI, B. et PELEN, J.-N., *Résistances à l'exclusion: récits de soi et du monde*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004.
JOUTARD, P., *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013.
JOUTARD, P., *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.
LAFERTE, G., « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite », *Genèses*, n° 63, 2006, pp. 25-45.
MARCADE, C. *et al.*, *Patrimoine culturel immatériel. Traitement documentaire des archives sonores inédites. Guide des bonnes pratiques.*, 3e édition, Nantes, FAMDT, 2014, [En ligne]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01065125/document>. (Consulté le 10 juillet 2016).
MERLO, L. et PELEN, J.-N., *Jours de Provence: mémoire de la vie quotidienne entre Crau et Alpilles*, Paris, Payot, 1995.
MOUTON, M.-D., « Archives et bibliothèques. Une nouvelle alliance », dans GIRARD, F. et CAZENAVE, C. (éds.), *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche: FRéDoc 2006, 3e formation des réseaux de la documentation, Chaumont-sur-Tharonne, 10-11-12 octobre 2006*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007, pp. 55-62.
MOUTON, M.-D. et MOLINE, A., « L'ethnologue aux prises avec les archives - Introduction », *Ateliers d'anthropologie*, n° 32, 2008, [En ligne]. <https://ateliers.revues.org/1073>. (Consulté le 20 mars 2016).
PAGNIER, L., « Européens en Algérie indépendante : un corpus sonore à la phonothèque de la MMSH », *Les carnets de la phonothèque*, 22 octobre 2011, [En ligne]. <http://phonotheque.hypotheses.org/5590>. (Consulté le 24 mars 2016).
PELEN, J.-N., « L'histoire, l'Autre, le texte. Difficultés de la raison ethnographique », dans METRAL, J. (éd.), *Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, La Documentation française, 1997, pp. 173-190.
PELEN, J.-N., CRIVELLO, M. et LUCIANI, I., « Histoire et récits », *Rives méditerranéennes*, n° 48, décembre 2014, pp. 219-236.
SELIM, M. et DOUVILLE, O., « Objets, méthodes et terrains de l'anthropologie et de la clinique », *Le Journal des psychologues*, n° 258, décembre 2010, pp. 42-48.
THOMPSON, P., *Voice of the Past: Oral History*, Oxford, OUP, 2000.
TILLION, G., *Il était une fois l'ethnographie*, Paris, Éditions Points, 2015.

WARD, A., *Copyright ethics and oral history*, Colchester, Oral History Society, University of Essex, 1995.
ZEITLYN, D., « Anthropology in and of the Archives: Possible Futures and Contingent Pasts. Archives as Anthropological Surrogates », *Annual Review of Anthropology*, vol. 41, n° 1, 2012, pp. 461-480.